

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019**

Le conseil municipal d'Ossun, régulièrement convoqué le 12 décembre 2019, s'est réuni le 16 décembre 2019 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis BORDENAVE, Maire.

Madame Christelle BARREAT a été désignée secrétaire de séance.

**Présents** : M. Francis BORDENAVE, M. Bernard TORRALVA, Madame Monique GOMEZ, Mme Christelle BARREAT, Mme Béatrice COGNAC, Mme Sylvie ESTANOL, Mme Emilie FAVARO, Mme Anita FREYSSINET, M. Jean-Louis GUIRAUTE, M. Christian IBRARD, M. Didier PEYREGNE, M. Emmanuel SALVAUDON.

**Représenté-e-s** : M. Jean-Louis BOUSQUET (pouvoir à Christelle BARREAT), Mme Sandrine COUCHIES (pouvoir à Mme Monique GOMEZ), Monsieur Georges MAISONABE (pouvoir à Monsieur Bernard TORRALVA)

**Absent-e-s excusé-e-s** : M. Frédéric AUSSAT, M. Alcée DUPRE, Mme Marie-Cécile GUILLAUMOT, Mme Marielyn CAPDEVIELLE.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
19	12	15

**Ordre du jour :**

- Virements de crédits
- Dépôt de permis de construire de la micro-crèche
- Projet de micro-crèche : demande de subvention auprès de la CAF
- Contrat enfance jeunesse C.A.F.
- Mise à disposition d'une salle dans le cadre de la campagne pré-électorale et électorale.
- Approbation de la convention de vente et exploitation groupées avec l'ONF
- Eclairage public : remplacement des lanternes « classiques » par des lanternes à LED
- Enquête publique dans le cadre d'une procédure d'autorisation ICPE déposée par la SAS TARMAC AEROSAVE sur son site implanté sur les communes d'Azereix et d'Ossun : avis du conseil municipal.
- Sort des excédents des budgets annexes eau et assainissement – décision de principe
- Ouverture des crédits d'investissement pour 2020.
- Questions diverses

**Approbation du compte rendu de la séance du 24 octobre 2019**

Le compte rendu a été remis à chaque conseiller avec la convocation.

Tous les points sont approuvés et signés par chaque conseiller.

**16-12-2019.1: Ouvertures de crédits**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les ouvertures de crédits suivantes :

**Budget principal**

Compte	Libellé	Montant
C/2315 (041)	Immos en cours de constructions	+ 1 176 €
C/2031 (041)	Frais d'études	+ 1 176 €

### Budget assainissement

Compte	Libellé	Montant
C/622 (011)	Rem. d'intermédiaires et honor	+ 2 000 €
C/7062 (70)	Red. d'assainissement non coll.	+ 2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les ouvertures de crédits telles que présentées ci-dessus

### 16-12-2019.2 : Dépôt de Permis de construire – Projet micro-crèche

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir ou déclaration préalable) déposées au nom de la commune, il convient de joindre au dossier une délibération autorisant le Maire à signer une telle demande.

C'est dans ce contexte que l'assemblée délibérante est invitée à autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour le projet de micro-crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise son Maire à déposer un permis de construire pour la réalisation d'une micro-crèche de 10 berceaux.

### 16-12-2019.3 : Micro-crèche de 10 berceaux – Plan de financement

---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude d'avant-projet, réalisé par le cabinet d'architectes Peretto, concernant le projet de micro-crèche de 10 berceaux dont le portage sera assuré conjointement avec la commune d'Azereix.

Il fait état des différents éléments de l'opération présentés dans l'étude.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 500 000 € HT.

Il précise que le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Organismes financeurs	%	Montant HT
Etat (DETR/DSIL)	24	120 000 €
Leader +	12	60 000 €
Conseil Régional	8.50	42 500 €
Conseil Départemental	8.50	42 500 €
Communauté d'Agglomération	8.50	42 500 €
CAF	8.50	42 500 €
Autofinancement	30	150 000 €
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>500 000 €</b>

Après discussion et débat, le conseil municipal :

- Approuve l'opération telle que présentée et estimée à 500 000 € HT
- Approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à demander des aides financières auprès des organismes financeurs.

#### **16-12-2019.4 : Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat enfance jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il précise que la commune d'Ossun a souscrit avec la Caisse d'Allocations Familiales un C.E.J. pour le fonctionnement de l'Espace jeunes.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2018 et il convient de prévoir son renouvellement avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une période de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat et toute pièce se rapportant à cette délibération.

#### **16-12-2019.5 : Délibération portant mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale.**

---

Le conseil Municipal

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,

CONSIDERANT la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition des salles municipales en périodes préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

**Après en avoir délibéré, décide:**

**Article 1<sup>er</sup>:** Pendant la période électorale des municipales de 2020, tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement de la mise à disposition des salles municipales suivantes :

- Salle pasteur
- Ancienne bibliothèque (bâtiment des Maristes)

**Article 2 :** Les mises à disposition de ces salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

#### **16-12-2019.6 : Détermination du prix des lots de bois coupé**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis janvier 2019, en collaboration avec l'Office National des Forêts, l'exploitation du bois de chauffage est réalisée par des entreprises spécialisées.

Le bois ainsi façonné est stocké aux abords des pistes ou chemins forestiers et mis à disposition de la commune.

Le façonnage se présente sous forme de longueur de 4 mètres.

OSSUN

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECMEBRE 2019

A l'issue d'une discussion avec l'ONF, il apparaît qu'il est possible de disposer de 330 stères.

Le bois façonné serait disponible à compter du mois de janvier 2020

Pour information

Coût d'exploitation mécanisée : 21 € HT/stère soit 23.10 € TTC

Encadrement exploitation : 2 € HT/stère soit 2.40 € TT C

**Total : 23 €HT/stère soit 25.50 € TTC /stère**

L'assemblée délibérante est invitée à fixer le prix de chaque lot de 5 stères environ.

Prix proposé pour 1 lot : 23€ X 5 = 115 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le tarif proposé et fixe à 115 € HT le prix du lot de bois coupé.

### **16-12-2019.7 Approbation de la convention de vente et exploitation groupées avec l'ONF**

---

Après avoir entendu l'exposé au sujet du projet de commercialisation en bois façonné de la parcelle 8.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'exploiter à l'entreprise la coupe de la parcelle 8 et la commercialisation des produits en tant que bois façonnés.
- DEMANDE la délivrance de lots de bois de chauffage feuillus ainsi façonnés sur cette parcelle
- DEMANDE à l'ONF de pouvoir bénéficier conformément aux articles L214-7 et L214-8 du code forestier, de la formule « vente et exploitation groupées des bois », qui permet à la commune d'éviter de faire l'avance des frais d'exploitation des bois. L'ONF, maître d'ouvrage de l'opération, est chargé de mettre en vente les bois bord de route puis de reverser à la commune le produit de la vente après déduction des frais d'exploitation et des frais de gestion.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention organisant l'intervention de l'ONF en vue d'exploitation et vente groupées des bois ainsi que ses potentiels avenants.

### **16-12-2019.8 : Remplacement de lanternes et luminaires type boule par des lanternes à LED**

---

Financement : CEE

Marché : ER-EP 18/21 lot 3C 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Ossun a été retenue pour l'année 2019 sur le programme « éclairage public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE).

#### **1- Remplacement de 86 lanternes de style par des lanternes de style à LED avec module de gestion de la puissance.**

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 72 000 €. Il est intégralement financé par le produit de la vente des CEE (certificat d'économie d'énergie).

## **2- Remplacement de 85 lanternes routières et 14 luminaires type boules par des lanternes à LED avec module de gestion de la puissance.**

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 74 000 €. Il est intégralement financé par le produit de la vente des CEE (certificat d'économie d'énergie).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- 1- Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.
- 2- Précise que les travaux seront exécutés en accord avec la Municipalité.

## **16-12-2019.9 : Demande d'autorisation en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification des activités ICPE existantes de la SAS « TARMAC AEROSAVE » - Avis du conseil municipal.**

---

Le conseil municipal,

Vu l'article R 512-20 du code de l'environnement

Vu le dossier d'enquête publique

Donne un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la SAS « TARMAC AEROSAVE » sous réserve :

- du choix d'un mode de chauffage plus économe en CO<sub>2</sub> que le chauffage au fioul (il est précisé que la zone est raccordée au réseau de gaz)
- que toutes les mesures soient prises pour prévenir la pollution des eaux souterraines.

## **16-12-2019.10 : Excédents budgétaires des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement**

---

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 les compétences « eau et assainissement » seront transférées à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Les budgets annexes eau et assainissement seront donc clôturés au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le sort des excédents budgétaires de ces budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend la décision de principe de ne pas transférer les excédents budgétaires à l'intercommunalité et de les intégrer au budget principal.

## **16-12-2019.11 : Ouverture des crédits d'investissement pour 2020**

---

Comme chaque année, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales (art L1612-1), à mandater les opérations d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors dette).

### **Budget Principal**

#### **Chapitre 20 immobilisations incorporelles : 2 722.25€**

<b>Compte</b>	<b>libellé</b>	<b>Montant</b>
2051	Concession droits similaires	2 722.25 €

#### **Chapitre 204 Subvention d'équipements versés : 49 250 €**

<b>Compte</b>	<b>libellé</b>	<b>Montant</b>
2041582	GFP bâtiments et installation	49 250 €

#### **Chapitre 21 immobilisations corporelles : 67 750 €**

<b>Compte</b>	<b>libellé</b>	<b>Montant</b>
2111	Terrains nus	56 500 €
2182	Matériel de transport	2 500 €
2183	Matériel informatique	2500 €
2184	Mobilier	1 250 €
2188	Autres	5 000 €

#### **Chapitre 23 Immobilisations en cours : 448 758.50 €**

<b>Compte</b>	<b>libellé</b>	<b>Montant</b>
2313	Constructions	343 008.50 €
2315	Installations techniques	105 750 €

#### **Chapitre 4581 Investissement sous mandat : 28 098 €**

<b>Compte</b>	<b>libellé</b>	<b>Montant</b>
45811	Opération sous mandat 1	18 235.75 €
45812	Opération sous mandat 2	9 862.25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les ouvertures de crédits telles que présentées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2019

**16-12-2019.12 : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil Municipal.**

---

**Ecole:**

Réfection des sols de la salle d'activités de l'école maternelle.  
SARL ADURITZ : 3 751.83 € HT

**Cantine**

Changement du four du fait de l'augmentation des effectifs  
Acquisition : Société DIMAC - 8 830 € HT  
Installation électrique : SARL AEDP - 4 903.10 € HT

Installation d'un bac à graisse : Société ALVES - 5 008.68 € HT

**Local des chasseurs**

Acquisition d'une chambre froide : Société DIMAC – 5 060 € HT

**Gare**

Création d'une clôture : LACAVE – 5 591.91 € HT  
Création d'un accès : Société ALVES - 6 791.35 € HT

**Mairie**

Réfection de la toiture & de l'angle du mur : SARL COURREGES – 2 805 € HT

**Voirie :**

Caniveau rue Richelieu : Entreprise BOURGUETOU - 400 € HT  
Signalisation au sol : 3L signalisation – 6 853.10 € HT

**Aire de jeux place du foirail**

Clôture : Entreprise BOURGUETOU – 1 800 € HT

A Ossun, le 26 décembre 2019

La secrétaire de séance

Christelle BARREAT

Bernard TORRALVA

Le Maire

Francis BORDENAVE

Monique GOMEZ

Béatrice COGNAC

Sylvie ESTANOL

Emilie FAVARO

Anita FREYSSINET

Jean-Louis GUIRAUTE

Christian IBRAR

Didier PEYREGNE

Emmanuel SALVAUDON.